

**DELIBERATION PORTANT APPROBATION
DU VERSEMENT DE BOURSES DE MOBILITE**

Le Conseil d'Institut,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-9 et R719-80,

Vu les statuts de l'Institut,

Délibère :

Article unique

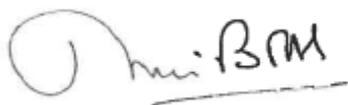
Le versement d'une bourse de mobilité pour les étudiants ci-dessous est approuvé.

Etudiants	Formation	Montant bourse
Elisa Reveillaud	M1 TD	250 €
Olivier Garçon	M1 TIC	250 €
Flavie Jambou	M1 MIRC	250 €
Aurélia Courbières	M1 GVCS	250 €
Erica Zuccarello	M1 GVCS	250 €
Johanna Foussarigues	LP NTIC	170 €
Julie Goudenège	LP GC	170€

Délibération adoptée à l'unanimité des 18 membres présents ou représentés.

A Toulouse, le vendredi 28 janvier 2022

Le Président du Conseil d'Institut
Michel Bras



Le Directeur de l'ISTHIA
Cyrille Laporte



**DELIBERATION PORTANT APPROBATION
DE LA MANIFESTATION DES ANCIENS LES 17 ET 18 NOVEMBRE 2022**

Le Conseil d'Institut,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-9 et R719-80,

Vu les statuts de l'Institut,

Délibère :

Article unique

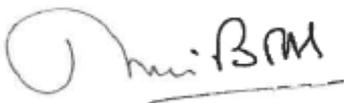
Le principe d'organisation d'une « manifestation des anciens » du jeudi 17 au samedi 19 novembre 2022 est approuvé. Budget envisagé entre 30 000 et 50 000 Euros.

Délibération adoptée à l'unanimité des 18 membres présents ou représentés.

A Toulouse, le vendredi 28 janvier 2022

Le Président du Conseil d'Institut
Michel Bras

Le Directeur de l'ISTHIA
Cyrille Laporte



**DELIBERATION PORTANT APPROBATION
DE LA SUBVENTION 2021-2022 A L'ASSOCIATION OEUF**

Le Conseil d'Institut,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-9 et R719-80,

Vu les statuts de l'Institut,

Délibère :

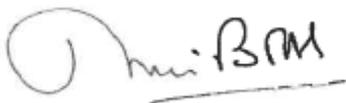
Article unique

Le versement d'une subvention de 500 Euros à l'association Œuf, Organisation des Etudiants de l'Université de Foix, au titre de l'année universitaire 2021-2022 est approuvé.

Délibération adoptée à l'unanimité des 19 membres présents ou représentés.

A Toulouse, le vendredi 28 janvier 2022

Le Président du Conseil d'Institut
Michel Bras



Le Directeur de l'ISTHIA
Cyrille Laporte



**DELIBERATION PORTANT APPROBATION
DE LA PRISE EN CHARGE PAR L'UT2J DE LA COTISATION ASTRES 2020**

Le Conseil d'Institut,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-9 et R719-80,

Vu les statuts de l'Institut,

Délibère :

Article unique

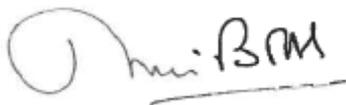
Le principe du paiement par l'UT2J de la cotisation à l'association AsTRES au titre de l'année 2020 est approuvé.

Délibération adoptée à l'unanimité des 19 membres présents ou représentés.

A Toulouse, le vendredi 28 janvier 2022

Le Président du Conseil d'Institut

Michel Bras



Le Directeur de l'ISTHIA

Cyrille Laporte



Campus du Mirail

Tél : +33 (0)5 61 50 23 68

5, allées Antonio Machado • 31058 TOULOUSE CEDEX 9

Courriel : isthia.toulouse@univ-tlse2.fr • Internet : www.isthia.fr

Campus de Foix

Tél : +33 (0)5 61 02 19 74 • Fax : +33 (0)5 61 02 19 97

Centre Universitaire de l'Ariège

4, rue Raoul Lafayette 09000 FOIX

Courriel : isthia.foix@univ-tlse2.fr • Internet : www.isthia.fr

**DELIBERATION PORTANT APPROBATION
DE LA CONVENTION UT2J-ISTHIA ET QUALITROPIC**

Le Conseil d'Institut,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-9 et R719-80,

Vu les statuts de l'Institut,

Délibère :

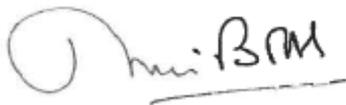
Article unique

La convention entre le pôle de compétitivité Qualitropic et l'UT2J-ISTHIA est approuvée.

Délibération adoptée à l'unanimité des 18 membres présents ou représentés.

A Toulouse, le vendredi 28 janvier 2022

Le Président du Conseil d'Institut
Michel Bras



Le Directeur de l'ISTHIA
Cyrille Laporte



Campus du Mirail

Tél : +33 (0)5 61 50 23 68

5, allées Antonio Machado • 31058 TOULOUSE CEDEX 9

Courriel : isthia.toulouse@univ-tlse2.fr • Internet : www.isthia.fr

Campus de Foix

Tél : +33 (0)5 61 02 19 74 • Fax : +33 (0)5 61 02 19 97

Centre Universitaire de l'Arrière

4, rue Raoul Lafayette 09000 FOIX

Courriel : isthia.foix@univ-tlse2.fr • Internet : www.isthia.fr

**DELIBERATION PORTANT APPROBATION
DE LA CONVENTION CAMPUS DES METIERS 2021-2024**

Le Conseil d'Institut,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-9 et R719-80,

Vu les statuts de l'Institut,

Délibère :

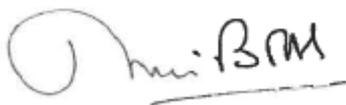
Article unique

La convention et l'avenant n°1 entre le Rectorat et l'UT2J-ISTHIA relatifs au fonctionnement du Campus des métiers et des qualifications du tourisme pyrénéen 2021-2024 est approuvée.

Délibération adoptée à l'unanimité des 19 membres présents ou représentés.

A Toulouse, le vendredi 28 janvier 2022

Le Président du Conseil d'Institut
Michel Bras



Le Directeur de l'ISTHIA
Cyrille Laporte



Campus du Mirail

Tél : +33 (0)5 61 50 23 68
5, allées Antonio Machado • 31058 TOULOUSE CEDEX 9
Courriel : isthia.toulouse@univ-tlse2.fr • Internet : www.isthia.fr

Campus de Foix

Tél : +33 (0)5 61 02 19 74 • Fax : +33 (0)5 61 02 19 97
Centre Universitaire de l'Ariège
4, rue Raoul Lafayette 09000 FOIX
Courriel : isthia.foix@univ-tlse2.fr • Internet : www.isthia.fr

**DELIBERATION PORTANT APPROBATION
DE LA CREATION D'UN POSTE RESPONSABLE SCOLARITE**

Le Conseil d'Institut,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-9 et R719-80,

Vu les statuts de l'Institut,

Délibère :

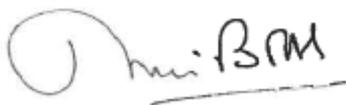
Article unique

Le principe de création d'un poste catégorie B « Responsable scolarité » au sein de l'équipe administrative de l'ISTHIA est approuvé.

Délibération adoptée à l'unanimité des 19 membres présents ou représentés.

A Toulouse, le vendredi 28 janvier 2022

Le Président du Conseil d'Institut
Michel Bras



Le Directeur de l'ISTHIA
Cyrille Laporte



Campus du Mirail

Tél : +33 (0)5 61 50 23 68

5, allées Antonio Machado • 31058 TOULOUSE CEDEX 9

Courriel : isthiatoulouse@univ-tlse2.fr • Internet : www.isthia.fr

Campus de Foix

Tél : +33 (0)5 61 02 19 74 • Fax : +33 (0)5 61 02 19 97

Centre Universitaire de l'Ariège

4, rue Raoul Lafayette 09000 FOIX

Courriel : isthiafoix@univ-tlse2.fr • Internet : www.isthia.fr

Conseil d'Institut de l'ISTHIA
Séance du vendredi 28 janvier 2022

DELIBERATION PORTANT APPROBATION

DE CREATION D'UN POSTE CHARGE DE PROFESSIONNALISATION ET DE COMMUNICATION

Le Conseil d'Institut,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-9 et R719-80,

Vu les statuts de l'Institut,

Délibère :

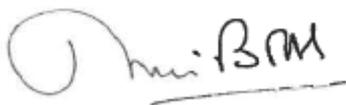
Article unique

Le principe de création d'un poste CDD d'1 an sur ressources propres « chargé de professionnalisation et de communication » est approuvé.

Délibération adoptée à l'unanimité des 19 membres présents ou représentés.

A Toulouse, le vendredi 28 janvier 2022

Le Président du Conseil d'Institut
Michel Bras



Le Directeur de l'ISTHIA
Cyrille Laporte



Campus du Mirail

Tél : +33 (0)5 61 50 23 68

5, allées Antonio Machado • 31058 TOULOUSE CEDEX 9

Courriel : isthia.toulouse@univ-tlse2.fr • Internet : www.isthia.fr

Campus de Foix

Tél : +33 (0)5 61 02 19 74 • Fax : +33 (0)5 61 02 19 97

Centre Universitaire de l'Ariège

4, rue Raoul Lafayette 09000 FOIX

Courriel : isthia.foix@univ-tlse2.fr • Internet : www.isthia.fr